

REPUBLIQUE FRANCAISE



DECISION DU PRESIDENT N° 2021 – 048 DU 25 FEVRIER 2021

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ SUBSEQUENT N°10 PASSE SUR LE FONDEMENT DE L'ACCORD-CADRE N°13DE10 POUR LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DE ZAC TECHNOPOLE AGEN GARONNE – LOT 1 MAITRISE D'ŒUVRE VRD

Contexte

L'accord-cadre 13DE10L1 concerne la maîtrise d'œuvre VRD pour la mise en œuvre opérationnelle de la Zac Technopole Agen Garonne.

Cet accord-cadre à marchés subséquents a été notifié le 28 février 2014 à l'agence EGIS VILLE ET TRANSPORTS – Direction Sud-Ouest – 33-43 avenue Georges Pompidou 31131 BALMA, n° SIRET : 493 334 429 00559. Il est conclu pour une durée initiale de 4 ans à compter de la date de notification et reconductible une fois pour 4 ans.

Exposé des motifs

Le marché subséquent n°10 à prix forfaitaire est décomposé en tranche comme suit :

Désignation de la tranche	Missions	Programme	Secteurs
Tranche ferme - TF	PRO, EXE, DET, AOR + DOE et OPC	Travaux EU-EP+ fourreaux en attente+BBSG	l'allée de Métalé (du giratoire jusqu'au lot N24), voie en impasse
Tranche Conditionnelle* 1 - TC 1	PRO, EXE, ACT, DET, AOR + DOE et OPC	Travaux éclairage public	l'allée de Métalé (du giratoire jusqu'au lot N24), voie en impasse

(*tranche optionnelle au sens du Code de la Commande Publique)

Le 25/02/2021, la Commission Marchés à Procédure Adaptée, après analyse du pli réceptionné, a proposé de retenir l'offre du titulaire de l'accord-cadre :

EGIS VILLE ET TRANSPORT

Direction Sud-Ouest – 33-43 avenue Georges Pompidou
31131 BALMA,
SIRET : 493 334 429 00559

Montant de la Tranche Ferme : 6 027,00 € HT soit 7 232,40 € TTC

Montant de la Tranche Conditionnelle : 5 985,00 € HT soit 7 182,00 € TTC

Montant total TF + TC : 12 012,00 € HT soit 14 414,40 € TTC

Cadre juridique de la décision

VU la délibération de l'Agglomération d'Agen en date du 16 février 2017 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, sans limite de montant y compris pour les marchés formalisés au-delà des seuils européens.

VU l'article 76 du code des marchés publics en vigueur lors de la passation de l'accord-cadre ;

VU l'avis favorable de la commission MAPA du 25/02/2021;

Considérant l'exposé ci-dessus, le Président

DECIDE

1°/ D'ATTRIBUER ET DE SIGNER le marché subséquent n°10 passé sur le fondement de l'accord-cadre n°13DE10 pour la mise en œuvre opérationnelle de la ZAC Technopole Agen Garonne – Lot 1 maîtrise d'œuvre VRD - avec l'entreprise :

EGIS VILLE ET TRANSPORTS

Direction Sud-Ouest – 33-43 avenue Georges Pompidou
31131 BALMA,
SIRET : 493 334 429 00559

Montant de la Tranche Ferme : 6 027,00 € HT soit 7 232,40 € TTC

Montant de la Tranche Conditionnelle : 5 985,00 € HT soit 7 182,00 € TTC

Montant total TF + TC : 12 012,00 € HT soit 14 414,40 € TTC

2°/ DE DIRE que les crédits correspondants sont prévus au budget 2020 et suivants.

Budget Annexe 011

Chapitre : 11 Charges à caractère général

Enveloppe : 66 E-T honoraires MOE VRD

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte
informe que la présente décision peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture

Affichage le 26./02./2021

Télétransmission le 26./02./2021

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation conformément à
l'arrêté du 16/12/2014,

Clémence BRANDOLIN ROBERT

